

Modalités pratiques

Les rencontres tuteur – étudiants seront organisées tout au long de l'année universitaire. Par soucis de déontologie, le tuteur devra éviter toute forme de familiarité ou de paternalisme. Il restera à l'écoute des étudiants, programmera des séances thématiques et fournira un planning par trimestre. Une importance particulière sera accordée aux séances du début de l'année universitaire, période où les nouveaux étudiants ont le plus besoin d'accompagnement et de suivi.

Pour le 1° trimestre :

Les séances seront consacrées à l'accueil et à l'intégration des étudiants à la vie universitaire.

Au fil de ces séances, le tuteur pourra :

- Préciser son rôle et définir l'objectif du tutorat.
- Etablir le planning des rencontres.
- Commenter le "Règlement intérieur de l'étudiant".
- Indiquer les moyens de contacts (salle de tutorat, boîte aux lettres, adresse email,...).
- Présenter le plan de l'université.
- Expliquer le LMD et les licences à l'USTHB.
- Décrire l'organisation des enseignements du L1.
- Préciser les modalités d'évaluation et d'orientation des étudiants.

Au début des cours, des séances de méthodologie seront favorisées : prise de notes, gestion du temps, travail en groupe, etc.

L'implication des étudiants étant nécessaire à la réussite du tutorat, le tuteur doit les encourager à assister aux rencontres hebdomadaires.

Pour le 2° trimestre :

Les séances seront orientées sur l'évaluation et la préparation des examens.

Au fil de ces séances, le tuteur pourra :

- préparer les étudiants à la méthode de travail en examen
- signaler que les notes ne sont pas négociables
- apprendre à respecter les décisions d'un jury
- signaler le droit au recours

Le tuteur prendra en compte l'aspect psychologique (soutien, encouragement, conseil). Il suivra aussi l'évolution des performances de l'étudiant.

Pour le 3° trimestre :

Le tuteur devra faire acquérir aux étudiants l'autonomie nécessaire à leur réussite en s'assurant qu'ils sont capables de:

- Ecouter et apprendre.
- Prendre la parole et se faire comprendre.
- Chercher et trouver l'information.
- S'intégrer dans un groupe de travail.
- Organiser les tâches en fonction des objectifs.
- Organiser son travail sans l'aide du tuteur.
- Etudier en l'absence d'enseignant.
- Identifier ses lacunes et les prendre en charge.
- Analyser un échec, chercher la raison et mettre en place de nouvelles méthodes.

Le tuteur rédigera un rapport par trimestre pour synthétiser les problèmes et décrire les solutions obtenues ou proposées ainsi que des propositions d'amélioration.



Guide du tuteur

Le tutorat est un acte volontaire dont la mission est d'accompagner l'étudiant pour lui faciliter l'intégration dans la vie universitaire et l'accès aux informations du monde du travail.

Le tutorat ne s'improvise pas : c'est une tâche qui nécessite préparation et organisation. A cet effet, le présent guide vise à apporter quelques informations permettant de mieux cerner le rôle des tuteurs pour harmoniser leur mission au sein de l'USTHB.

La tâche du tuteur diffère de celle de l'enseignant. Sans se substituer à l'étudiant, les missions et activités du tuteur revêtent quatre principaux aspects :

- informatif et administratif,
- pédagogique,
- technique et méthodologique,
- psychologique.

1. Aspect informatif et administratif (Accueil, Orientation et Médiation).

Accueil : L'étudiant trouve auprès du tuteur une personne qui est toujours à son écoute et qui l'aide à trouver des solutions aux problèmes qu'il rencontre à l'université qu'il découvre pour la première fois.

Le tuteur explique à l'étudiant le système "LMD" qui est en vigueur à l'USTHB,

- les unités d'enseignement, les matières,
- les crédits et les dettes,
- la progression,
- les cursus de formation,
- l'assiduité aux enseignements.

Orientation : L'étudiant qui entre à l'Université dont il ignore les structures, le fonctionnement, et les méthodes d'enseignement doit être guidé et orienté dans " l'espace et le temps" : amphithéâtres, salles de TD et TP, Bibliothèque, Rectorat, Facultés, locaux des associations d'étudiants, ONOU, Infirmerie, Sécurité sociale, centres de détente etc.

Médiation : L'étudiant peut être conseillé par le tuteur pour les démarches qu'il doit entreprendre auprès des différents services de l'université. Il sera sensibilisé au rôle du délégué.

2. Aspect pédagogique (Apprentissage de l'organisation du travail personnel).

L'accompagnement consiste à aider l'étudiant dans l'organisation de son travail personnel. On lui apprendra à :

- prendre des notes.
- relire ses cours.
- préparer ses exercices.
- préparer ses travaux pratiques.
- chercher et consulter des ouvrages.
- etc.

3. Aspect méthodologique et technique (Initiation aux méthodes de travail universitaire et utilisation des outils et supports pédagogiques).

Pour guider les étudiants dans leur démarche, le tuteur leur proposera de travailler en petits groupes pour :

- revoir le cours,
- préparer les TD et TP,
- faire des recherches bibliographiques.

Il leur apprendra à utiliser au mieux les ressources documentaires :

- consulter les ouvrages disponibles à la bibliothèque, les photocopies, etc.
- Utiliser Internet de manière rationnelle pour la recherche d'informations ou de cours en ligne.

4. Aspect psychologique (stimulation et motivation à poursuivre son parcours de formation).

Bien que le tuteur n'ait pas une formation de psychologue, il peut :

- Ecouter l'étudiant et créer une relation de confiance.
- fournir un soutien et des conseils personnalisés.
- Valoriser les acquis et l'encourager à les améliorer afin de réussir ses études.
- Encourager et rassurer l'étudiant.
- Réduire le sentiment d'isolement chez certains étudiants (source de blocage, de découragement et d'abandon).
- Cultiver une vision positive de l'avenir.

Les textes réglementaires sont disponibles sur les sites suivants:

- <http://www.usthb.dz/spip.php?article283>
- http://www.mesrs.dz/text_reglementaires.php
- <http://www.crc.dz>

Commission du tutorat

USTHB - 2009